

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 29 JANVIER 2026 À 14H30
ÉTABLI LE 29 JANVIER 2026**

DEJIC/AC

CONFIDENTIEL

Sur convocation envoyée le quatorze janvier deux-mille vingt-six, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi vingt-neuf janvier deux mille vingt-six à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

→ **Représentants de l'Administration :**

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGÉU-LES-BAINS, 2^{ème} Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

→ **Représentants du personnel :**

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE-NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),

Mme BEN ARRAIS, Agent social principal de 2^{ème} classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),

Mme CARRÈRE, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),

- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1^{ère} classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIT PRÉSENTE sans voix délibérative :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1^{ère} classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RONTIGNON (SNDGCT).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme DEGUIL PETITPAS**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE NOUSTY (CFDT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **M. LANDI**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. SBIHI**, Directeur du CDG 64,
- **Mme SIMONNET**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du CSTI pour leur présence à cette séance.

Le secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Monsieur DENAX.

Madame LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.

- ORDRE DU JOUR -

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025	3
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 29 JANVIER 2026	3
2.1 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	3
2.2 Avis sur un document unique d'évaluation des risques professionnels	3

2.3	Avis sur un projet de prestations d'action sociale	4
2.4	Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (2).....	4
2.5	Avis sur des projets de travaux supplémentaires (2)	4
2.6	Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (3) 4	
2.7	Avis sur des projets d'instauration de temps partiel (2)	5
2.8	Avis sur un projet de délégation de service public	5
2.9	Avis sur des projets de Lignes Directrices de Gestion (4).....	5
2.10	Avis sur des projets de modifications du temps de travail (5).....	6
2.11	Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (32)	6
2.12	Avis sur des projets de suppressions de postes (4).....	7
III.	QUESTIONS DIVERSES	7

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article R254-73 du Code Général de la Fonction Publique, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 11 décembre 2025 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le Président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 29 JANVIER 2026

2.1 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Madame SIMONNET présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI. Deux accidents de service ont été déclarés.

2.2 Avis sur un document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PRÉCILHON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.3 Avis sur un projet de prestations d'action sociale

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LÉE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.4 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE SEDZÈRE et VIGNES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.5 Avis sur des projets de travaux supplémentaires (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE MEILLON et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE GAZTELAIA** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par la **COMMUNE DE MEILLON**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO félicite la commune d'avoir prévu la majoration des heures complémentaires ».

Concernant le dossier présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE GAZTELAIA**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO et la CFDT regrettent le syndicat n'ait pas prévu la majoration des heures complémentaires ».

2.6 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BANCA, GABASTON et OGEU-LES BAINS** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (UNSA, CFDT, FO, SNDGCT, SUD/LAB), 2 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par la **COMMUNE DE GABASTON**, l'avis sera assorti des observations suivantes : « Le RIFSEEP doit être maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant et d'adoption (art L714-6 du CGFP) ». « La CFDT regrette que la collectivité ne maintienne pas le régime indemnitaire durant les congés de maladie, comme le permet le décret n°2010-997 ».

2.7 Avis sur des projets d'introduction de temps partiel (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE D'OSSE-EN-ASPE** et le **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par le **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

2.8 Avis sur un projet de délégation de service public

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.9 Avis sur des projets de Lignes Directrices de Gestion (4)

Répartition par type de LDG par collectivité - 532 dossiers à ce jour



ADDITIF

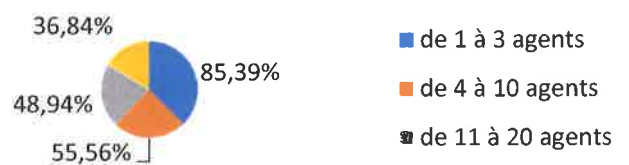
**BONIFICATION FACULTATIVE
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE**

↳ 1 dossier avec critères

Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 167 dossiers

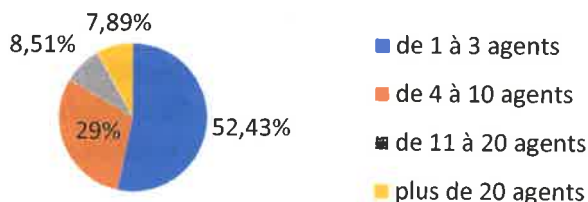


Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 365 dossiers

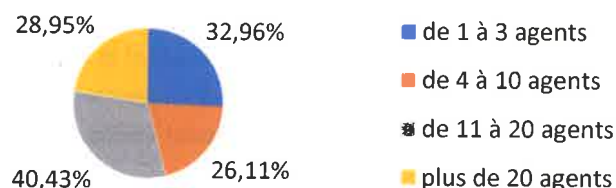




Simplifié sans critère - 200 dossiers



Simplifié avec critères - 165 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE DENGUIN, LARREULE, PUYOO** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE GAZTELAIA** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 voix contre (CGT),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.10 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BIRIATOU, MAUCOR, RONTIGNON, ESCOU** et le **SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.11 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (32)

Le Président précise que la loi du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a transposé l'accord collectif national du 11 juillet 2023. Cette loi généralise les contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de prévoyance et fixe le montant minimal de participation à 50% du montant de la cotisation de l'agent. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics auront jusqu'au 1^{er} janvier 2029 pour s'y conformer. Cette information a fait l'objet d'une communication aux collectivités par le Centre de gestion.

La question d'une éventuelle adaptation de la convention de participation du CDG 64, qui a été conclue à effet du 1^{er} janvier 2025, sera étudiée au niveau régional. Les représentants de l'instance seront informés si la convention devait être modifiée.

Le Président précise que les 57 dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance se répartissent comme suit :

↳ Concernant la participation employeur au risque prévoyance (5 dossiers):

- 1 dossier d'adhésion à la convention de participation du CDG 64,
- 4 dossiers de labellisation.

↳ **Concernant la participation employeur au risque santé (27 dossiers) :**

- 9 dossiers d'adhésion à la convention de participation du CDG 64,
- 18 dossiers de labellisation.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D' AHETZE, ARGELOS, ARRIEN, BOUMOURT (santé et prévoyance), CLARACQ, DOUMY, GABAT, GUETHARY, HALSOU, HELETTE, LABEYRIE, LACADÉE, LARRIBAR-SORHAPURU, LASSEUBE (santé et prévoyance), LURBE-SAINTE-CHRISTAU, MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ (santé et prévoyance), MAZEROLLES (dossiers n°6578 et 6579), MÉHARIN, MÉRACQ, MIREPEIX, OGEU-LES-BAINS, PARDIES-PIETAT, SAINT-ARMOU, SARPOURENX, UROST, VIELLENAVE-D'ARTHEZ et le SIRP AMENDEUX-GABAT-ILHARRE-LABETS (santé et prévoyance)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les dossiers présentés par les **COMMUNES D' AHETZE, ARRIEN, BOUMOURT (santé et prévoyance), OGEU-LES-BAINS, UROST et le SIRP AMENDEUX-GABAT-ILHARRE-LABETS (santé et prévoyance)** l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

Concernant le dossier présenté par la **COMMUNE DE MAZEROLLES (dossier n°6578)**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT regrette le fait que le montant de la participation soit dégressif : moins la rémunération est élevée, moins le montant de la participation est élevé ».

2.12 Avis sur des projets de suppressions de postes (4)

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES D'AHETZE, ARGAGNON et SAINT-CASTIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'OGEU-LES-BAINS** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT) et 4 voix contre (CGT, FO, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

III. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h10.

La secrétaire adjointe,



Corinne LABORDE
Syndicat CFDT

Le Président,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

Le secrétaire,



Jean-Marc DENAX
Maire d'ARTIGUELOUVE